



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1789 - 13/07/2023

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- AGC CESAME : Réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital d'une PME

Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

ZFE : la consultation du Sénat met en évidence une équation insoluble pour les entreprises de proximité

Partant du constat que « les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont sources de vives inquiétudes et d'incompréhensions », le Sénat a mis sur pied une mission d'information.

Son objectif : formuler des propositions pour concilier amélioration de la qualité de l'air et acceptabilité sociale. Une consultation en ligne a ainsi permis de recueillir plus de 50 000 contributions de particuliers comme de professionnels.

D'ici fin 2024, la loi prévoit que les 43 agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants aient mis en place une ZFE.

Actuellement, 11 métropoles ont mis en place une telle zone. La circulation de certains véhicules considérés comme polluants y est limitée sur la base des vignettes Crit'Air, attribuées et numérotées selon le type de véhicule, son ancienneté, sa motorisation et sa norme Euro d'émission. Dans la ZFE du Grand Paris, environ 800 000 véhicules se sont ainsi vu interdire la circulation depuis 2021.

Sans surprise, ce sont d'abord les intéressés qui ont répondu à la consultation organisée par le Sénat, avec près de 97 % des répondants familiaux du dispositif ZFE, et une moitié des répondants déclarant résider au sein d'une métropole.

Les résultats soulignent une très faible acceptation des ZFE : 86 % des particuliers et 79 % des professionnels se disent opposés à leur déploiement.

Parmi les craintes soulevées par les participants, le creusement des inégalités et l'exclusion sociale figurent en bonne place. Sans remettre en cause le bien fondé du but poursuivi – la maîtrise de la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air – de nombreux répondants pointent du doigt l'insuffisance de l'offre de transports en commun, les lacunes des vignettes Crit'Air ou encore le coût d'acquisition des véhicules propres, autant d'obstacles qui s'accumulent pour aboutir, en bout de ligne, à une équation insoluble.

De fait, en l'absence d'alternatives, les mesures coercitives de restriction de la circulation conduiront inévitablement à générer de la frustration et de l'incompréhension.

L'U2P n'a cessé d'alerter sur les risques que la multiplication des ZFE fait peser sur l'activité des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. Insuffisamment accompagnés, notamment en matière d'équipement, ils sont parfois contraints de renoncer purement et simplement à intervenir dans les zones concernées.

De nombreux centres-villes risquent ainsi de voir leurs entreprises de proximité disparaître, en contradiction flagrante avec les objectifs de développement durable poursuivis, puisque les entreprises de proximité, locales par nature, s'avèrent particulièrement vertueuses en la matière.

Dès lors, l'U2P demande que les représentants des plus petites entreprises soient systématiquement associés à tout projet de ZFE, que les chefs d'entreprise soient accompagnés dans la mise à niveau de leurs outils de travail, et qu'aucune mesure coercitive ne soit prise tant que l'offre, de véhicules propres notamment, demeure prohibitive.





Réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital d'une PME

Les personnes physiques investissant du numéraire pour souscrire au capital des PME bénéficient, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Quels sont les investissements concernés ?

Sont éligibles à la réduction d'impôt, les investissements réalisés par les personnes physiques résidentes fiscales françaises lorsqu'elles souscrivent en **numéraire** au capital initial ou aux augmentations de capital d'une société.

Les titres souscrits doivent par ailleurs être conservés cinq ans.

Les sociétés bénéficiaires doivent notamment :

- être soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et qualifiées de PME au sens de la réglementation européenne
- avoir une activité autre que de gestion de patrimoine
- compter au moins deux salariés à la clôture de l'exercice qui suit celui de la souscription (un salarié si la société relève de la chambre des métiers ou de l'artisanat)

Les investissements au capital de sociétés holdings doivent respecter certaines conditions.

Quel est le montant de la réduction d'impôt ?

Le taux de la réduction d'impôt, normalement de 18 %, est temporairement fixé à 25 %.

- Pour les versements effectués entre le 1^{er} janvier 2020 et le 9 août 2020 : le taux est de 18 % ;
- Pour les versements effectués entre le 10 août 2020 et le 31 décembre 2020 : le taux est de 25 % ;
- Pour les versements effectués entre le 1^{er} janvier 2021 et le 8 mai 2021 : le taux est de 18 % ;
- Pour les versements effectués entre le 9 mai 2021 et le 31 décembre 2021 : le taux est de 25 % ;
- Pour les versements effectués entre le 18 mars 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- **Pour les versements effectués entre le 12 mars 2023 et le 31 décembre 2023.**

Les versements sont pris en compte dans la limite de 50 000 € pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé et de 100 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

La fraction des investissements excédant la limite annuelle n'est pas perdue, la réduction pouvant être reportée sur les quatre années suivantes.

Remise en cause de la réduction d'impôt

La réduction d'impôt est remise en cause lorsque les titres ayant donné lieu à la réduction sont cédés avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'investissement ou lorsqu'un remboursement d'apports aux souscripteurs est réalisé avant le 31 décembre de la septième année suivant cet investissement.

De même, les conditions relatives à la localisation de la société, à la nature de son activité, à la composition de ses actifs et à l'absence de contrepartie pour les souscripteurs doivent être respectées pendant cinq ans sous peine de reprise de l'avantage.

Il existe de nombreuses exceptions à ces cas de remise en cause.

Contactez votre expert-comptable pour un diagnostic personnalisé !



Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.



35, rue de Cerdagne
66029 PERPIGNAN CEDEX

M.M.C.

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 4 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
5 IMPASSE DES CHAMPS
66310 ESTAGEL**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Estagel du 19 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : M.M.C.

Siège social : 5 impasse des champs, 66310 ESTAGEL

Objet social : L'achat, la pose, la vente, la réparation de menuiseries alu, PVC, bois, miroiteries, vitreries, vérandas, stores, volets roulants, fenêtres, portails, portes de garage, motorisation de volets ou de portails, mais également sous-traitance de ces produits ou de leurs dérivés et plus généralement toutes activités artisanales ou industrielles rattachées à ce secteur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Monsieur Mathieu FLORES et Madame Manon SERVIÈRE demeurant tous deux 5 impasse des champs, 66130 ESTAGEL sont nommés co-gérants de la Société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Perpignan.

Pour avis, La Gérance

s e i d o

AVOCATS

1065 Avenue Eole
Technosud 2
66100 PERPIGNAN

**PHARMACIE DE LA MEDITERRANEE
SNC DUSTOU-FOULQUIER
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 10 AVENUE DE
LA MÉDITERRANÉE
66140 CANET EN ROUSSILLON
341 207 975 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.05.2023, les associés ayant pris acte, que les mandats de la société « CABINET COURIAT » Commissaire aux Comptes titulaire et de la société « F2 FOURCADE AUDIT ASSOCIES Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration depuis le 29.07.2022, date d'approbation des comptes annuels du 31.01.2022, ont décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes, en raison du non dépassement de deux des trois seuils légaux et réglementaires, imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

Pour avis le Président.



AGC CESAME

**Comptabilité
Gestion
Paie**

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : contact@upa66.fr

**MAISON
DE
L'ARTISAN**



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD **+**



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

LE CFA DU BATIMENT FERME FIN JUILLET.

**Pour les contrats d'apprentissage, il faut
les contacter avant la fermeture !**

TELEPHONE : 04 68 55 38 88





Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

➔ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**

➔ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

➔ AIPR : **02 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

Petites Annonces

EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

VENTE

➔ Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m² situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil - 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main - lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical...ou investisseur, peut également être transformé en appartement. Prix : 140.000€
Tél : 06 29 77 84 15

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.
Prix du fonds : 48 000€
Loyer mensuel : 700€ hors charges
Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m².
Tél : 06 32 18 88 40.

APPRENTISSAGE

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale.
Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.
Contact : 07.66.39.09.59

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires